

RAPPORT
du président du jury
Concours d'entrée au cycle de formation
des élèves-attachés d'administration hospitalière
Année 2016

-=-=-=-=-=-

Présenté par Patrick BROUDIC, Inspecteur général des affaires sociales honoraire

Membres du Jury plénier¹

Patrick BROUDIC, Président

Pascale DHOTE-BURGER, Médecin inspecteur de santé publique,
représentant la Direction générale de l'offre de soins

Pauline FLORI, Directrice d'établissement sanitaire, social & médico-social

Sylvie GONTHIER, Attachée d'administration hospitalière

Arnaud LAMI, Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille

Isabelle MONNIER, Directrice des soins
représentant le directeur général
de l'agence régionale de santé Pays-de-la-Loire

François PINCHON, Attaché d'administration hospitalière,

François PONCHON, Directeur d'hôpital.

Valérie JOUET, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale
représentant le directeur général
de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

.../...

¹ Arrêté du 12 février 2016 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier
1/28

1. INTRODUCTION

Ce rapport est destiné à éclairer les candidats aux épreuves du concours d'entrée en formation à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) des élèves attachés d'administration hospitalière sur les attentes du jury. Il peut être mis à profit par les candidats qui ont échoué : en effet, certains de ceux qui ont réussi cette année avaient précédemment échoué, ce qui permet de juger qu'un échec peut ne pas être définitif. Les remarques formulées pourront également être prises en compte par les centres de formation pour préparer mieux encore les candidats.

Les épreuves écrites se sont déroulées, comme les années précédentes, dans trois lieux répartis sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Des centres d'examen ont également été ouverts aux Antilles et à La Réunion. Il n'y a pas eu d'incident dans le déroulement ces épreuves. Les épreuves orales se sont déroulées à Paris, dans des locaux adaptés et qui ont donné satisfaction tant aux organisateurs, qu'aux candidats ou au jury.

Pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury, ce dernier a été divisé en deux groupes présidés par le même président. Le sous-jury du concours interne et du troisième concours était composé de Mmes Pauline FLORI, Sylvie GONTHIER et Isabelle MONNIER ainsi que de M. Arnaud LAMY.

Le sous-jury du concours externe était constitué par Mmes Pascale DHOTE-BURGER et Valérie JOUET ainsi que de M. François PINCHON. M. François PONCHON, autre membre de ce sous-jury n'a pu participer aux auditions. Au regard de la jurisprudence constante du juge administratif en la matière, son remplacement était exclu pour respecter l'égalité entre les candidats et parce que la composition du jury serait devenue irrégulière.

En ma qualité de Président et au nom de tous les membres du jury, je tiens à souligner la qualité de l'organisation du concours appréciée par tous et à remercier les agents du Centre national de gestion pour leur disponibilité permanente et leur bienveillance à l'égard des candidats. Leur mobilisation permet au concours d'Attaché d'administration hospitalière de se dérouler au mieux des intérêts de tous et particulièrement des candidats.

2. LES CONDITIONS D'ACCES POUR CONCOURIR

L'accès au corps des Attachés d'administration hospitalière est sanctionné par la réussite à un concours national sur épreuves ouvert selon trois modalités :

1°): Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou possédant une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le [décret n° 81-317 du 7 avril 1981](#) modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter.

2°): Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de droit publics des trois fonctions publiques (Etatique, hospitalière et territoriale), aux militaires et magistrats en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux personnes en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats

doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois ans au moins de services publics effectifs. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée ;

3°): Le troisième concours est ouvert aux personnes qui justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats est prise en compte à la condition que les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Les cinq années sont calculées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que pour les nationaux.

Le nombre de places offertes pour chacun des concours interne et externe ne peut être inférieur à 33 % ni supérieur à 62 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Le nombre de places offertes au troisième concours ne peut être inférieur à 5 % ni supérieur à 15 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours.

Les places non pourvues à l'un des trois concours peuvent être attribuées, dans la limite du dixième des places offertes à ce concours, à l'un ou aux deux autres concours.

Pour l'année 2016, 95 places ont été ouvertes dont 50 pour le concours externe, 40 pour le concours interne et 5 pour le troisième concours.

3. LES CONSIDERATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

3.1. Nombre de candidats et évolution, sélectivité

Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Ratio Postes/Admis	Taux de réussite Admis/Présents
2016								
Externe	50	553	230	41,59%	102	65	1,30	28,26%
Interne	40	155	104	67,10%	41	26	0,65	25,00%
3ème concours	5	14	8	57,14%	5	4	0,80	50,00%
Total	95	722	342	47,37%	148	95	1,00	27,78%

(Sources : Centre national de gestion)

En 2016, le nombre de candidats inscrits est en diminution de 17% par rapport à 2015 pour se situer au même niveau qu'en 2013. Cette diminution est essentiellement le fait des candidats du concours externe (553 en 2016 contre 695 en 2015) puisque l'on constate une quasi stabilité sur le concours interne et le troisième concours.

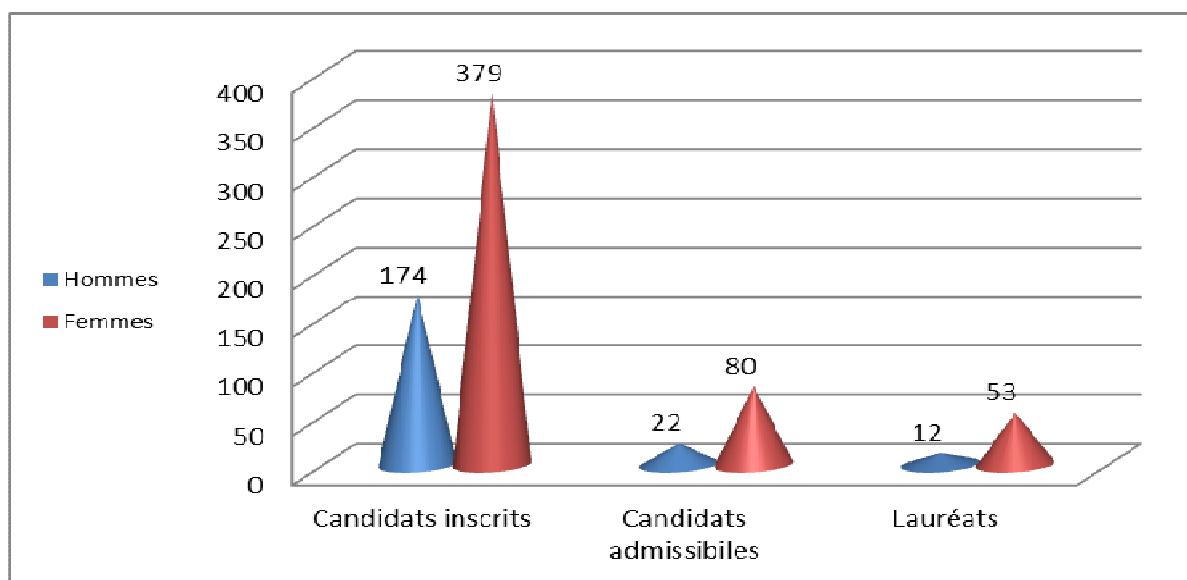
En ce qui concerne les lauréats, on note pour un nombre identique de places offertes que :

- le principe de fongibilité entre les concours a été appliqué au profit du concours externe (65 lauréats pour 50 places).
- une augmentation du nombre de lauréats par rapport à 2015 en ce qui concerne le concours interne (+ 7 lauréats) et le troisième concours (+ 3),
- une diminution du nombre de lauréats pour le concours externe (-10).

Cela étant, le jury regrette le faible nombre de lauréats au concours interne (26 lauréats pour 40 places).

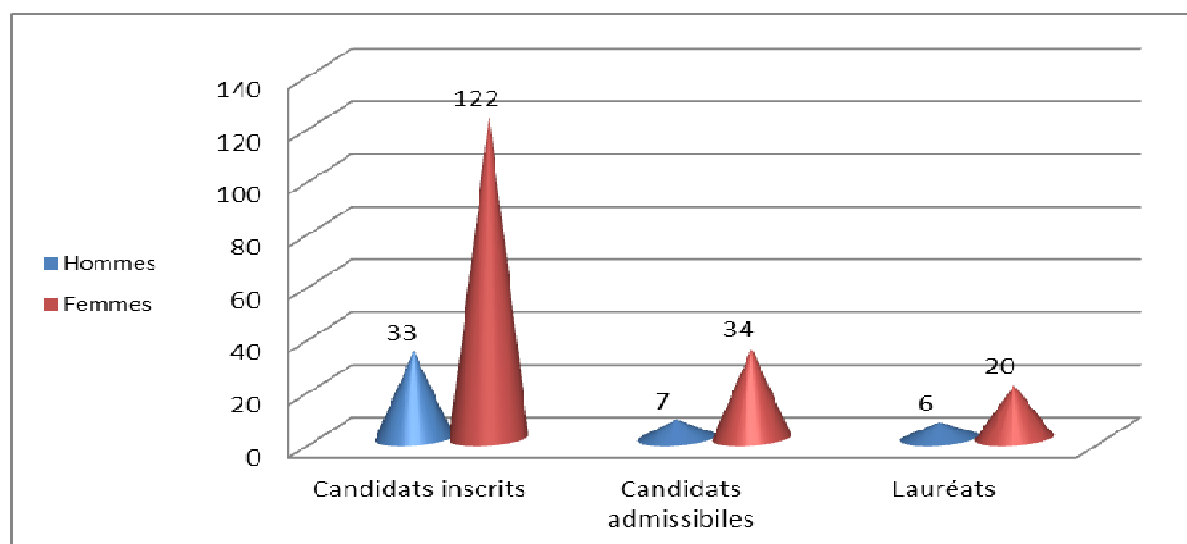
3.1. Répartition Hommes/Femmes

3.1.1. Le Concours externe



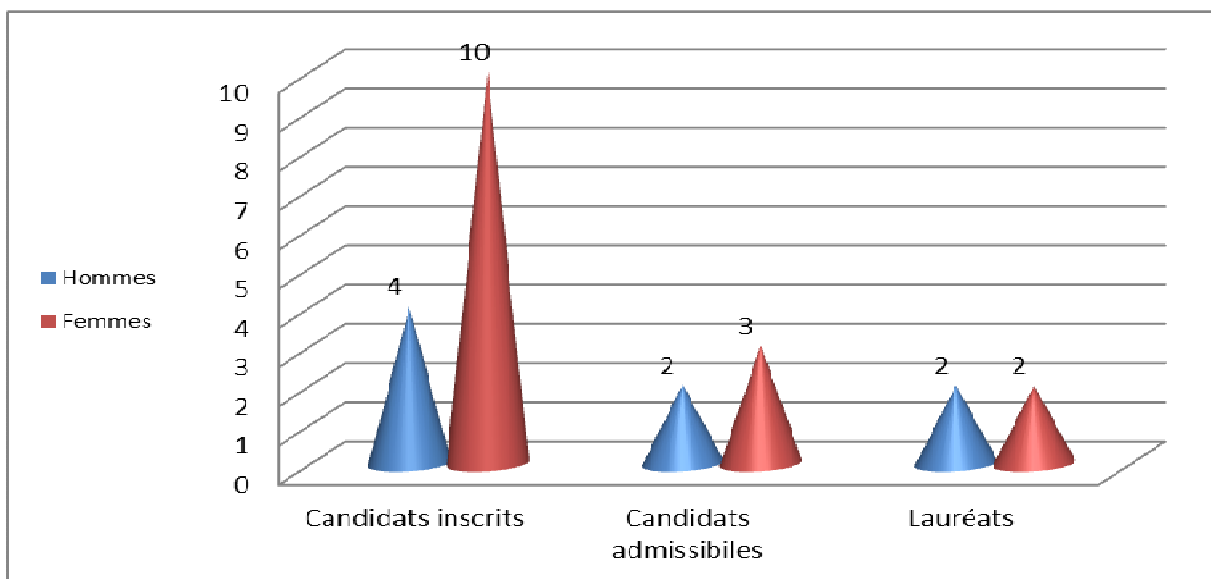
(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2. Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

3.1.3. Le troisième concours



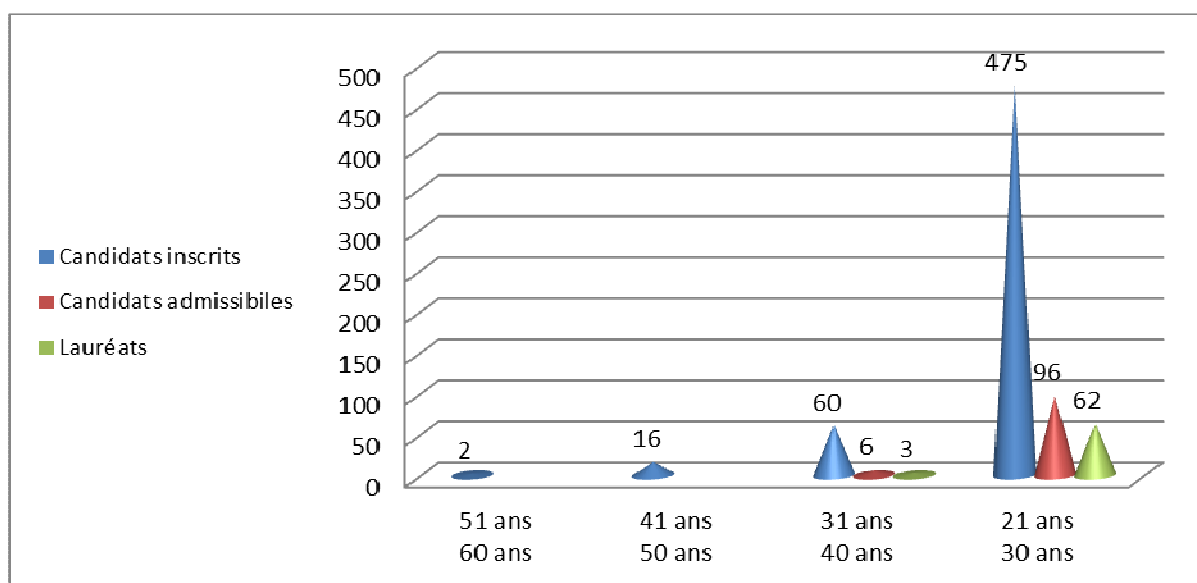
(Sources : Centre national de gestion)

La profession d'Attaché d'administration hospitalière est très féminisée. Cela se retrouve dans le profil des candidats aux trois concours (externe, interne et troisième) : les candidates sont plus de 68% au concours externe (soit 379 sur 553), plus de 78% au concours interne (soit 122 sur 155) et plus de 70% au troisième concours (soit 10 sur 14).

Parmi les lauréats, le constat est identique à l'exception du troisième concours où il y a parité. Les femmes représentent plus de 81% des lauréats au concours externe (soit 53 sur 65) et près de 77% au concours interne (soit 20 sur 26).

3.2. Pyramide des âges

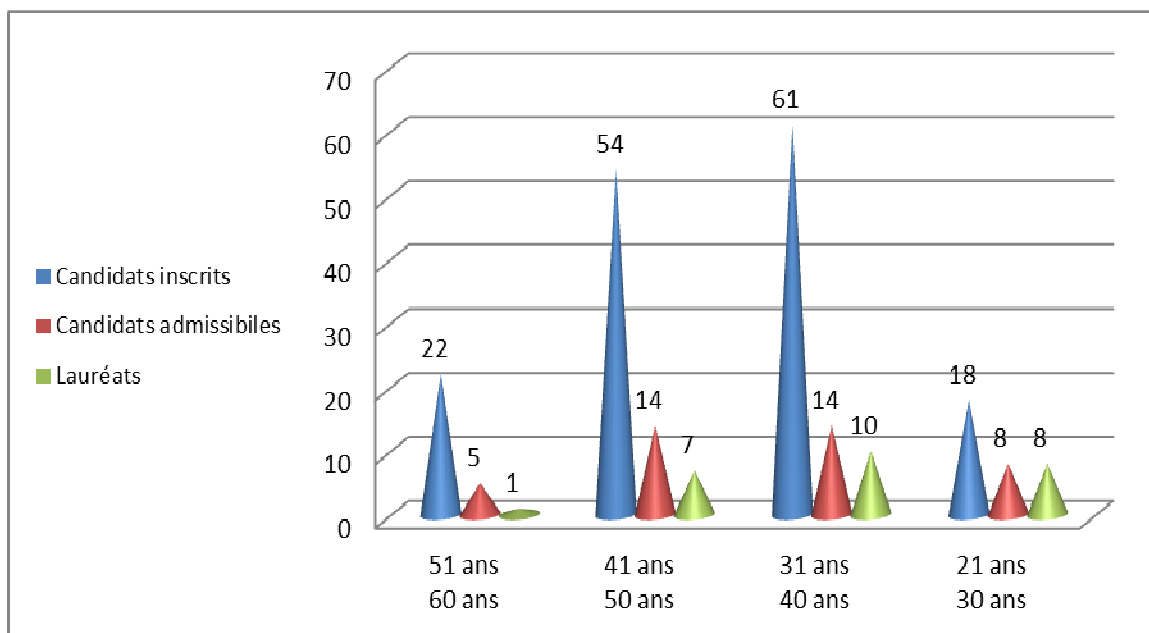
3.2.1. Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats et les lauréats au concours externe d'Attaché d'administration hospitalière étant principalement étudiants, ils se classent donc très majoritairement dans la tranche d'âge 21/30 ans dans laquelle se situent près de 86% des candidats (soit 475 sur 553) et plus de 95% des lauréats (soit 62 sur 65).

3.2.2. Le Concours interne

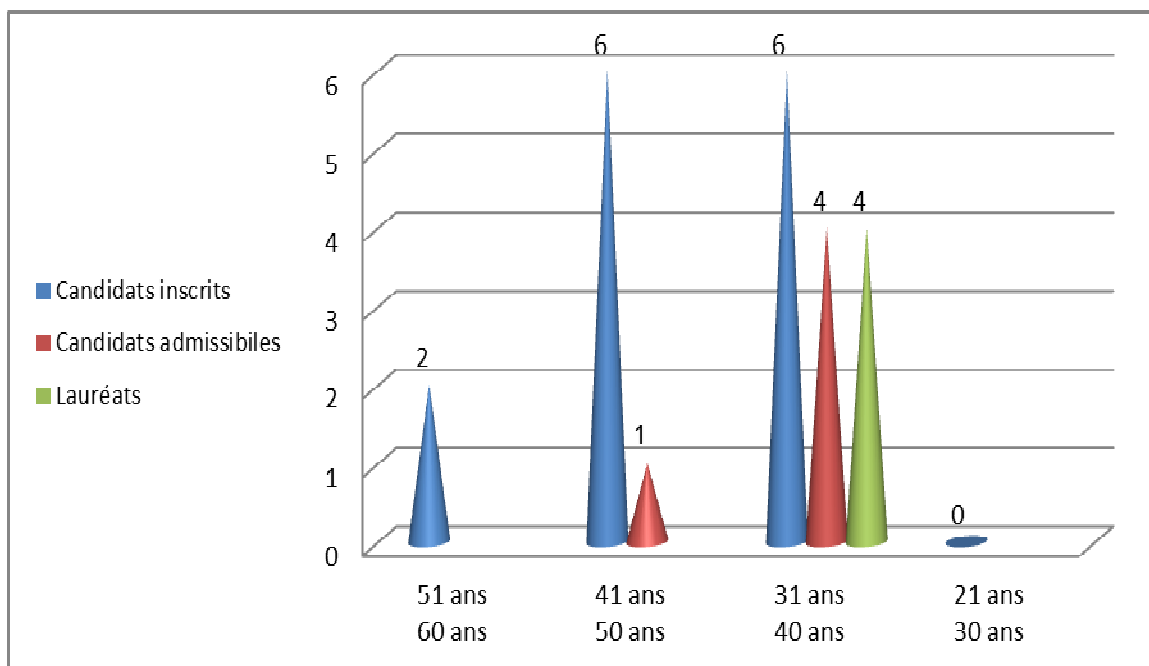


(Sources : Centre national de gestion)

Au concours interne, les candidats sont plus âgés. Ils se répartissent essentiellement entre la tranche d'âge 31/40 ans (plus de 39% des inscrits soit 61 sur 155) et la tranche d'âge 41/50 ans (près de 35% des inscrits soit 54).

Quant aux lauréats, ils se répartissent presque également entre les tranches d'âge 21/30 ans (8 lauréats sur 26), 31/40 ans (10 lauréats) et 41/50 ans (7 candidats).

3.2.3. Le troisième concours

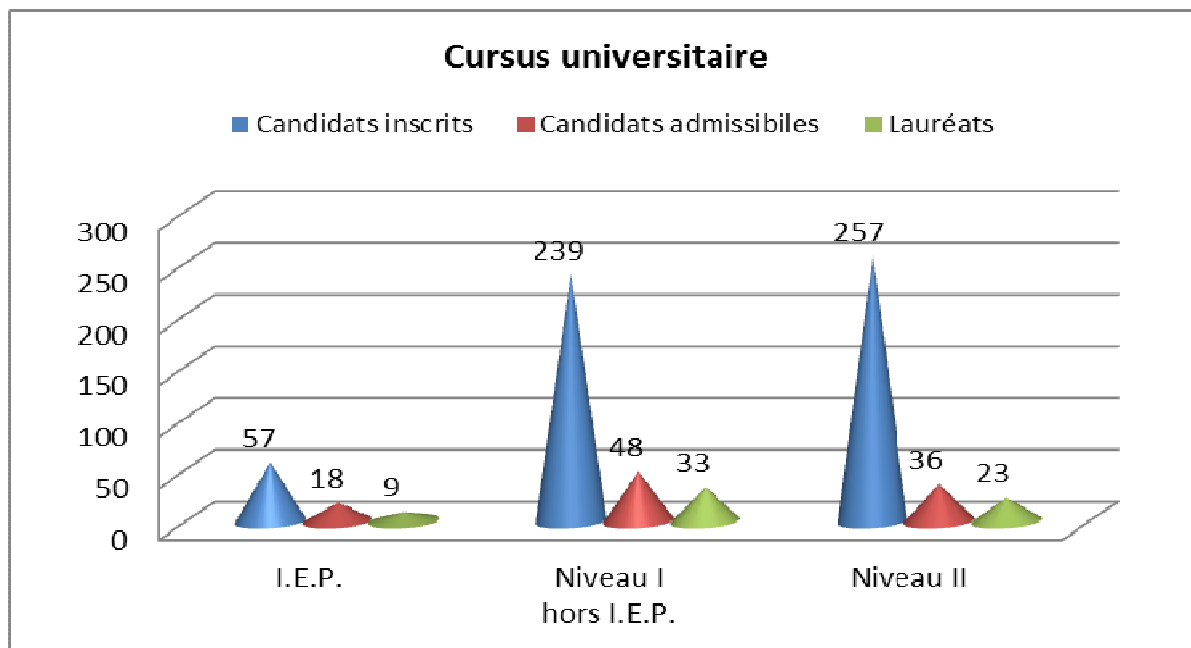


(Sources : Centre national de gestion)

Au troisième concours, les candidats inscrits sont plus âgés que les candidats des deux autres concours. Ils sont répartis essentiellement entre les tranches d'âge 31/40 ans et 41/50 ans (près de 43% soit 6 sur 14 chacune). Quant aux lauréats, ils sont tous issus de la tranche d'âge 31/40 ans.

3.3. Origine des diplômes (concours externe) et des cursus professionnels (concours interne)

3.3.1. Origine des diplômes (concours externe)



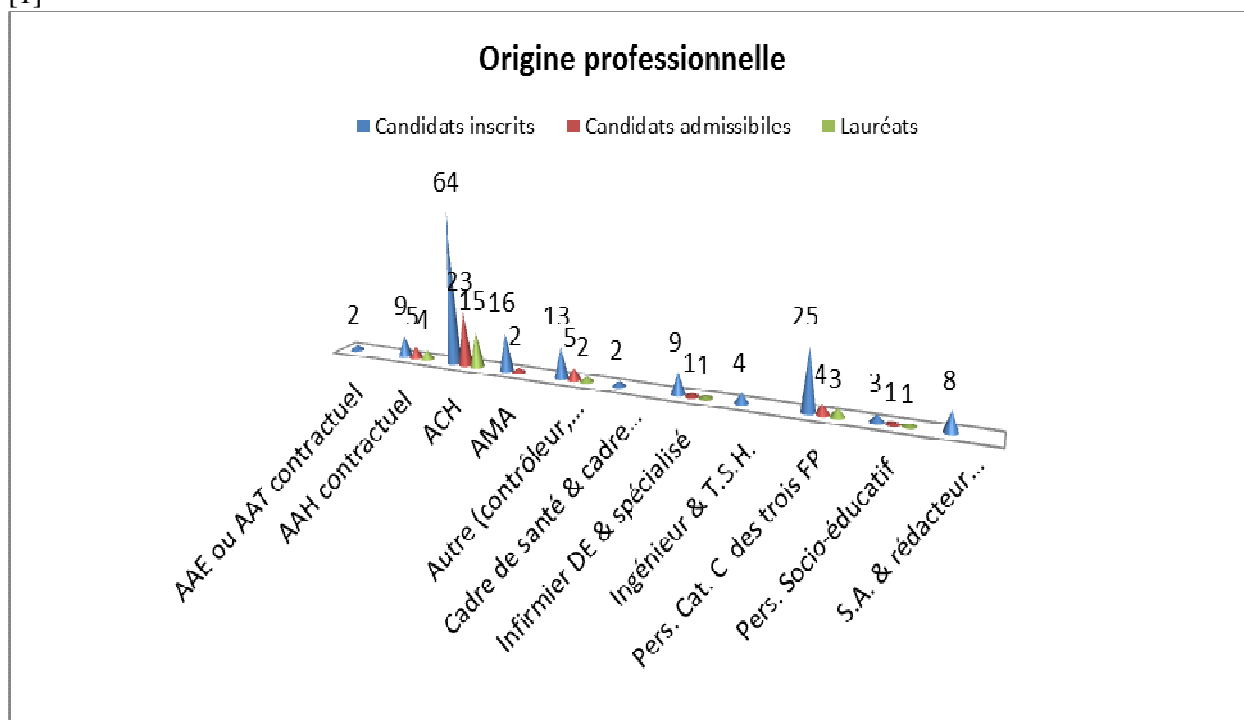
(Sources : Centre national de gestion)

Le niveau II est requis pour se présenter au concours d'Attaché d'administration hospitalière. Pour autant plus de 53% des inscrits (48% en 2015) soit 296 sur 553 et plus de 64% des lauréats (35% en 2015) soit 42 sur 65 sont titulaires d'un diplôme de niveau I.

Parmi les inscrits, plus de 10% (9% en 2015) sont titulaires d'un diplôme d'Etudes Politiques. Chez les lauréats, ils sont près de 14% (14,50% en 2015).

3.3.2. Cursus professionnels (Origine statutaire du concours interne)

[1]

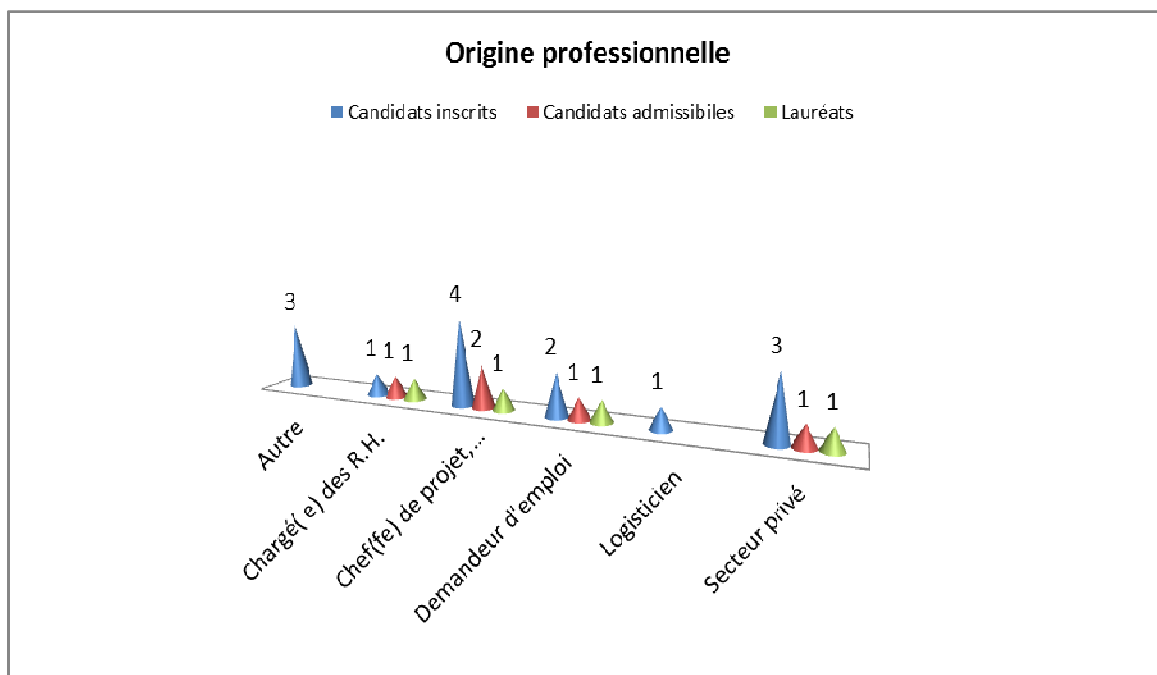


(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats au concours interne proviennent en plus grand nombre des deux corps de la catégorie B administrative hospitalière (adjoint des cadres hospitaliers, assistant médico-administratif). Ils constituent plus de 51% des candidats inscrits et plus de près de 19% des lauréats.

On note également, parmi les inscrits, une proportion notable d'adjoints administratifs hospitaliers (près de 15%), ils sont près de 4% parmi les lauréats. D'autres professions se présentent également au concours mais dans de moindres proportions, Ce sont essentiellement personnels paramédicaux de la FPH (cadre de santé, infirmier,).

3.3.3. Origine professionnelle du troisième concours



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats au troisième concours sont issus du secteur privé. Ils sont chargés des ressources humaines, chef de projet, consultant ou logisticiens. Quelques-uns sont demandeurs d'emploi.

4. LE CONCOURS

4.1. Les épreuves écrites

4.1.1. Les épreuves de culture générale

4.1.1.1. La dissertation

Elle consiste en une épreuve rédigée en quatre heures (coefficient 4) portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.

Pour le concours 2016, deux thèmes étaient proposés, le premier « *L'accès aux soins pour tous, quelle réalité ?* » devait être traité par les candidats du concours externe ; le second « *Le*

statut des fonctionnaires a-t-il encore sa place dans la France contemporaine » devait être traité par les candidats du concours interne et du troisième concours. Dans les deux cas, l'objectif était destiné à permettre à tous les candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

Sur la forme, le jury constate, comme chaque année, que certains candidats se présentant à un concours de catégorie A ne maîtrisent pas encore la méthode de la dissertation qui doit impérativement comprendre une structure claire (introduction, un plan se découpant en deux voire trois parties et une conclusion). De plus, il est inadmissible de trouver dans les copies des fautes d'orthographe et de syntaxe qui nuisent à la compréhension de l'argumentation et qui pénalisent automatiquement les candidats.

Les candidats devaient donc être à même de démontrer leur réflexion et de parvenir à un plan cohérent en deux parties qui n'était pas nécessairement celui induit par le sujet lui-même. Malheureusement, nombre de candidats n'ont pas fait ce travail préalable qui ne leur a pas permis de développer leur raisonnement. Inévitablement cela a eu des incidences dans leur note.

Sur le fond, le jury attendait, pour le sujet du concours externe, la capacité de présenter de manière claire les différentes dimensions de ***l'accès aux soins*** - économique, territorial, qualitatif, temporel – ainsi que la problématique des possibilités de choix des professionnels et des structures de santé auxquels la population peut s'adresser.

La plupart des copies ont traité le sujet en se limitant au cas français. En l'absence de précision dans l'intitulé du sujet, la problématique internationale pouvait avoir pleinement sa place dans les copies, même si s'agissant d'un sujet très présent dans les médias et dans les débats politiques nationaux, le traitement exclusivement français du sujet n'a pas été pénalisé. Les correcteurs ont cependant jugé que la dimension internationale constituait un plus pris en compte dans la notation.

Si une proportion importante de candidats ont abordé les différentes dimensions du sujet certains se sont limités aux aspects les plus médiatiques et en particulier à la question des déserts médicaux et à celle des restes à charge, sans réelle réflexion globale sur le sujet. Les meilleures copies ont mis en évidence les évolutions en cette matière.

Le traitement du sujet relatif au ***statut des fonctionnaires*** proposé aux concours interne et au 3^e concours a mis en évidence une bonne connaissance des principes qui président au statut. Par contre la capacité à traiter le sujet de l'actualité du statut des fonctionnaires s'est avérée très inégale. Par exemple, s'agissant des candidats au concours interne appartenant à la fonction publique hospitalière, il aurait été intéressant qu'ils présentent des développements relatifs à leur propre situation, ce qui n'a été le cas d'aucun d'eux. Peu de candidats ont mis en évidence les différences réelles entre le statut des fonctionnaires et le contrat de travail de droit privé, ni entre le statut des fonctionnaires et les contrats de travail de droit public, ni encore les « quasi statuts » dans le cadre du droit public, comme celui de praticien hospitalier, ou du droit privé, comme celui des agents de la sécurité sociale.

In fine, le jury rappelle que la cause de l'échec de nombreux candidats résulte de leur précipitation. Il est donc conseillé de prendre le temps nécessaire pour reformuler le sujet, définir les concepts, dégager une problématique et établir un raisonnement pour en déduire le plan permettant de dérouler le cheminement de la copie.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	230	00,00	17,50	10,01

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	104	03,00	18,00	08,67

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	8	08,00	14,00	10,88

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.1.2. La rédaction de note

Pour cette épreuve d'une durée de quatre heures (coefficient 4), il s'agit, à partir d'un dossier, de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Le dossier portait sur le cadre juridique des soins psychiatriques sans consentement dont la régime a été modifié à plusieurs reprises au cours de la dernière décennie.

I – Observations sur le fond

Dans la plupart des copies, c'est en conclusion qu'est rappelé que la psychiatrie est une discipline médicale qui n'est pas fondamentalement différente des autres disciplines. Le cadre juridique a le plus souvent été livré au correcteur sous forme descriptive, sans analyse et regard sur l'évolution.

Le vocabulaire manque souvent de précision juridique. Ainsi l'expression soins sous contrainte est souvent utilisée en lieu et place de celle de soins sans consentement. En majorité, les démonstrations n'ont pas été suffisamment convaincantes car les candidats n'ont pas été force de proposition, ce qui pourtant est le propre de leurs missions à venir, et n'ont pas livré de copie appliquée à la commande (en vue du conseil de surveillance). Au global, les principaux enjeux de l'exercice n'ont pas été saisis par la majorité des candidats. Ainsi dans de nombreuses copies :

- ils ne se sont pas placés en vue du Conseil de Surveillance de l'établissement,
- ils n'ont pas identifié l'évolution majeure dans la conception de la prise en charge avec la loi de 2011 avec l'introduction de la notion de soins sans consentement.
- les droits des patients n'ont pas été clairement exposés.

- N'a pas été mise en évidence la tension entre l'exigence de sécurité/ la nécessité de soins / l'impératif de liberté et respect des droits,
- n'est pas fait mention du contrôle du Juge des libertés et de la détention, ni de l'intervention médicale dans les différentes procédures,

Si certaines copies se sont révélées être de très bon niveau - équilibrées et structurées avec des éléments percutants et pertinents tout au long de la démonstration - au total, le niveau des candidats peut être jugé insuffisant tant :

- dans la construction d'un plan, beaucoup de copies manquent de cohérence d'ensemble,
- dans les développements : idées « jetées en vrac », sans transition entre elles, sans structuration, avec beaucoup de maladresses...
- dans l'argumentation et la démonstration : trop sommaires, parfois absentes ou trop longues, trop engagées, mais surtout pas convaincantes,
- le recul dans l'analyse est insuffisant

Le jury souhaite en conséquence rappeler les points suivants : le contenu de la note doit être problématisé. Le candidat doit analyser le sujet en lien avec les enjeux en santé publique. Les bonnes copies qui se dégagent sont celles qui dépassent le seul stade de la description et qui analysent le sujet en lien avec la question du respect des libertés individuelles, de la sécurité publique, en lien avec le rôle et la coordination des acteurs dans la démarche, l'évolution législative des notions d'hospitalisation vers les soins....et l'actualité.

II – Observations sur la forme

Le style rédactionnel de la majorité des copies a contrarié sérieusement la compréhension des idées et la fluidité du devoir. Le correcteur note la répétition fréquente des phrases de transition des parties et des sous-parties, ou, à l'inverse, l'absence de phrases de transition. De nombreux candidats ont adopté un plan purement descriptif, sans problématique, révélateur d'un manque de hauteur de vue par rapport au sujet traité.

Les déséquilibres sont récurrents entre les différentes parties. La partie introductive des copies est majoritairement construite, contrairement à la partie conclusive. La première partie du développement est souvent mieux construite que la deuxième tout au moins lorsque les devoirs sont achevés. Ces constats pourraient être révélateurs d'une mauvaise gestion du temps imparti pour la réalisation de l'épreuve. Le temps de la relecture n'a pas été pris pour la plupart des candidats (cf. fautes d'inattention, mots manquants dans les phrases, non respect de la concordance des temps ...) Des fautes d'orthographe, d'erreurs dans les accords et les maladresses dans la construction des phrases ou dans les expressions sont encore nombreuses pour un concours de catégorie A. Le style était cependant moins scolaire que les années précédentes.

Enfin, rares sont encore les copies qui sont soignées. L'écriture de certaines copies est difficilement déchiffrable, les effaceurs sont utilisés de manière abusive. La présentation est souvent insuffisamment aérée.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<i>Epreuve écrite</i>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	230	00,00	17,00	10,23

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	92	05,75	15,75	10,85

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	8	06,00	12,00	09,41

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2. Les épreuves techniques écrites

Elles comprennent 6 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit hospitalier, droit public, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale et sciences économiques).

Un choix judicieux de l'épreuve technique, assorti d'une préparation sérieuse, permet d'obtenir une note correcte et renforce ainsi les chances d'être admissible. Une note très sensiblement supérieure à la moyenne peut, le cas échéant, compenser une relative faiblesse dans les deux premières épreuves.

Les futurs candidats au concours d'attaché d'administration hospitalière trouveront ci-après pour chacune des matières, les notes obtenues par les candidats du concours 2015 ainsi que les éléments d'appréciation des jurys.

4.1.2.1. Droit hospitalier ;

Le sujet de l'épreuve de droit hospitalier portait sur « Les dispositifs de coopération entre établissement de santé »

Même si le niveau est meilleur que l'an dernier, ce dont il faut se féliciter et féliciter les candidats et les organismes de formation. Globalement, le niveau a encore été relativement moyen alors même que le sujet ne comportait pas de piège et était au cœur de l'organisation hospitalière et de l'actualité avec notamment la mise en place des groupements hospitaliers de territoire. Pourtant, le sujet a été difficilement traité par les candidats qui n'en maîtrisaient pas toujours tous les aspects. De ce fait, le jury a constaté de nombreuses inexactitudes.

Certains candidats ont simplement déroulé un historique des différents dispositifs de coopération alors que l'on attendait un minimum de problématisation du sujet et d'effort de raisonnement. Les copies qui ont intégré cette dimension accompagnées d'un raisonnement clair, logique et structuré se sont naturellement détachées du lot et ont bénéficié des meilleures notes.

Sur la forme, un nombre important de copies ont révélé de sérieux problèmes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire. Cela est inexcusable de la part de candidats qui postulent à des emplois de l'encadrement supérieur de la fonction publique hospitalière.

Enfin, il est rappelé aux candidats que, comme dans toute dissertation, celle de droit hospitalier doit comporter un plan en deux parties avec une introduction et une conclusion. Cela n'a pas toujours été le cas ce qui a mis en exergue, chez certains candidats, de réelles difficultés d'organisation des idées et de construction.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	48	00,50	17,00	09,46

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	69	03,75	15,00	08,49

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	2	09,00	10,00	09,50

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.2. Droit public:

Pour cette épreuve, le jury avait fait le choix de proposer trois sujets : le premier « *L'évolution de la responsabilité administrative* » devait être traité par les candidats du concours externe ; le deuxième « *Le contrat dans l'action administrative* » devait être traité par les candidats du concours interne. Enfin, le troisième « *Les procédures de révision de la constitution* » était à traiter par les candidats du troisième concours.

Dans tous les cas, l'objectif était destiné à permettre aux candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

Le jury a constaté que le niveau des candidats est très différent selon le concours (externe, interne, troisième concours), mais également au sein de chacun des concours. Les sujets posés, étaient des reprises des grandes thématiques du droit public. Ils impliquaient que les candidats mettent en exergue un certain nombre de connaissances (jurisprudences, textes...) ce qui a rarement été le cas, eu égard au niveau attendu.

A cet égard, peu de candidats ont démontré leur capacité d'analyse et de raisonnement. Par ailleurs, le niveau général d'expression écrite est très faible. Il a révélé que nombre de candidats disposaient d'un niveau trop faible pour des candidats qui visent à occuper un poste de catégorie A.

Enfin, un certain nombre de candidats ne semblent pas maîtriser la forme d'un tel exercice. Plusieurs copies n'avaient pas d'introduction, pas de plan....

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	77	00,50	16,00	07,54

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	5	02,00	13,50	7,92

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.3. Finances publiques ;

Le sujet de l'épreuve de finances publiques posait la question de « *L'endettement public* ». Le jury a constaté un niveau général des candidats de bonne qualité quel que soit le concours (externe, interne, troisième). Toutefois, des difficultés dans la rédaction et la compréhension du sujet ont entraîné, dans certaines copies, des hors sujets.

De manière générale, le niveau des candidats du concours externe a été meilleur que celui du concours interne. Cela explique une note moyenne supérieure de 2 points au concours externe par rapport au concours interne. Cela étant, le jury se félicite une nouvelle fois de la bonne maîtrise du droit des finances publiques par la majorité des candidats.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	20	04,50	16,50	10,33

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	6	04,50	15,00	08,33

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.4. Histoire :

« *Le processus français de décolonisation de l'après-guerre* » constituait le sujet d'histoire. Les correcteurs, comme chaque année, louent le niveau de quelques excellentes copies. Ils ont noté cette année une réelle différence entre les candidats ayant de réelles connaissances et compétences en histoire et d'autres pour lesquels les lacunes, notamment chronologiques, étaient importantes.

Les correcteurs notent un nombre important de copies, tant du concours interne que du concours externe pour lesquelles le niveau de français n'est pas suffisant et dont l'orthographe et la syntaxe étaient déplorables (ex : ils « voyent », « les grands empires coloniales »). Ces copies ont systématiquement été pénalisées.

Le sujet était très classique. Pourtant certains candidats ne connaissaient pas le processus de décolonisation. Les candidats externes étaient moins bien préparés à l'épreuve que leurs homologues de l'interne d'où un écart important (près de trois points) dans la note moyenne entre les deux concours. Une copie d'un candidat du concours interne a particulièrement excellé (17/20).

Les plans sont souvent décevants montrant des lacunes dans la construction d'une réelle démonstration historique.

Comme chaque année les critères d'évaluation se sont appuyés sur la maîtrise des opérations historiques suivantes : problématisation, périodisation, contextualisation, maîtrise des contenus (sans que pour autant une approche exhaustive des faits ait été exigible).

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Histoire	6	06,00	12,75	09,63

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Histoire	3	10,00	17,00	12,75

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.5. Législation sociale et aide sociale ;

Le sujet, commun aux deux concours, portait sur « *La politique familiale française* ». La question posée ne soulevait aucune difficulté particulière mais supposait toutefois de mobiliser des connaissances pour dégager une véritable problématique.

Beaucoup de copies n'y sont pas parvenues, se contentant de réciter des fiches (liste de prestations, montants...) ou adoptant un plan purement descriptif. Il convient donc de rappeler aux futurs candidats que, dans cette épreuve, comme dans les autres matières, si des connaissances précises sont indispensables, elles doivent servir un raisonnement construit.

En outre, il faut déplorer, cette année encore, plusieurs devoirs écrits dans un français approximatif ou comportant de trop nombreuses fautes d'orthographe. Celles-ci ont été systématiquement sanctionnées.

Concours externe

En règle générale, les candidats disposaient de connaissances d'un niveau acceptable. Quelques devoirs se révèlent cependant totalement hors sujet. On regrettera néanmoins que certaines dimensions aient été souvent négligées (financement, fiscalité...).

Les références à l'actualité sont bien présentes, même si plusieurs copies confondent encore modulation du montant des allocations familiales et mise sous condition de ressources de celles-ci. Plusieurs autres approximations sont aussi à relever, comme celle consistant à dater la création des branches du régime général, issues de la réforme de 1967, de 1945.

Une fois de plus, il est sans doute nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de législation de sécurité sociale et non de culture générale ou de sciences politiques. Les généralités sur l'évolution de la structure familiale, le mariage pour tous ou l'IVG ne sauraient donc occuper une place centrale dans le devoir.

Une dissertation bâtie sur aucun élément juridique précis ne répond donc pas aux exigences de l'épreuve.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	48	01,00	16,50	09,56

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne

Les remarques formulées à propos du concours externe s'appliquent avec encore davantage d'acuité pour le concours interne. Cette année encore, une réelle différence de niveau entre les candidats est perceptible.

Un nombre important de copies ne maîtrise, en effet, absolument pas le sujet et traite de tout autre chose (la CMU, les retraites...). Dans les autres cas, il s'agit, le plus souvent, d'une récitation de fiches, pas toujours bien comprises, sans problématique.

Les aspects formels (style, syntaxe, orthographe...) interrogent également.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	19	02,00	13,50	07,92

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.6. Sciences économiques ;

Le sujet de l'épreuve de sciences économiques portait sur « *Les politiques de sauvegarde de l'emploi en période de crises* ». Dans l'ensemble le niveau des candidats est moyen. Toutefois, quelques copies étaient excellentes et attestaient d'une très bonne maîtrise du raisonnement économique.

La difficulté du sujet consistait toutefois à bien relier les politiques de protection de l'emploi « et » la période de crise. Or certains candidats ont fait l'erreur de traiter d'une certaine manière les politiques économiques en faveur de l'emploi. Le jury appelle donc les candidats à bien cerner les sujets et structures leurs devoirs afin de d'améliorer leur performance sur ces épreuves techniques.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	31	05,00	15,00	09,73

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2. Les épreuves orales

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans des conditions très satisfaisantes, grâce à une organisation efficace et réactive. Les candidats étaient particulièrement motivés et avaient conscience de l'importance de chaque épreuve.

Le jury a cependant regretté la désinvolture de quelques candidats qui n'ont pas signalé leur absence aux épreuves portant ainsi préjudice à d'autres candidats qui auraient pu avoir des emplois du temps plus adaptés à leurs contraintes. Les jurys des épreuves techniques ont été surpris par les faibles connaissances de certains candidats alors même qu'ils avaient le choix entre plusieurs matières.

4.2.1. L'entretien avec le jury

Pour le jury, cette épreuve vise à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'attaché d'administration hospitalière.

Dans un premier temps, les candidats aux trois concours commentent un texte portant sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux d'actualité qu'ils ont tiré au sort (durée maximale: quinze minutes après une préparation de quinze minutes).

Dans un second temps, les candidats au concours externe échangent avec le jury sur leur parcours universitaire et/ou professionnel ainsi que sur leurs motivations. Pour ce faire, le jury dispose de leur curriculum vitae (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat ;). Dans ce deuxième temps, les candidats au concours interne ou au troisième concours échangent sur leur parcours et leurs acquis professionnels. Pour ce faire, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat).

L'objectif de cette épreuve est de permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'attaché d'administration hospitalière. Le jury a donc été attentif à cerner les éléments de savoir, de « savoir-être » et d'aptitudes requises d'une personne qui postule à un emploi de catégorie A. Pour cette épreuve, le jury souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

- Si les meilleurs candidats ont à l'égard du jury les attitudes qu'on peut attendre d'eux, qu'il s'agisse de l'attitude corporelle (mains posées sur la table, buste droit ...) ou du mode d'expression (sobriété, distance ...), ce n'est pas le cas de tous. Certains candidats ont pu avoir une attitude relâchée, un langage parfois familier ou, dans certains cas peu nombreux, une recherche de complicité avec le jury. Il s'agit là de points qui mériteraient d'être travaillés dans les cycles préparatoires. Il s'agit aussi d'éléments révélateurs de la personnalité qui peuvent être interrogés sur leur compatibilité avec les attitudes qu'on est en droit d'attendre de fonctionnaires hospitaliers dans un contexte professionnel. Ce point avait déjà été souligné dans le rapport du jury du concours 2015.
- Concernant la première partie de la conversation avec le jury – commentaire d'un texte sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux – un nombre important de candidats au concours externe ont une connaissance des sujets traités qu'on peut attendre de non

professionnels et qui attestent de l'attention qu'ils ont porté aux questions d'actualité. On peut cependant regretter que certains candidats se soient cantonnés à paraphraser le texte qui leur avait été proposé et que d'autres aient insuffisamment structuré leur propos. Une présentation structurée du sujet avec problématisation et ouverture de la réflexion est un plus pour l'échange avec le jury.

- En réponse aux questions du jury, un nombre non négligeable de candidats au concours externe ont révélé une méconnaissance du fonctionnement du système de santé, social et médico-social manifestant un intérêt insuffisant pour le secteur dans lequel ils souhaitent exercer leur activité professionnelle.
- Concernant la seconde partie de la conversation – présentation du parcours de formation et des expériences professionnelles – les candidats, dans leur très grande majorité ont sérieusement préparé leur exposé, généralement clair et complet. Cependant, nombre de candidats au concours interne se sont montrés insuffisamment capables de valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences. Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à démontrer leur motivation pour rejoindre la fonction publique hospitalière, certains n'en faisant pas réellement état, d'autres se montrant peu convaincants. Pour certains candidats au concours externe et au 3^e concours, l'absence de connaissance de la réalité du métier d'attaché d'administration hospitalière nuit à la qualité des échanges et témoigne d'une faible motivation.
- D'une manière générale, les C.V. sont correctement présentés, s'inspirant souvent de documents standards, mais ils se limitent fréquemment à une description du parcours universitaire, aux diplômes obtenus, à une liste de stages, de travaux d'été, d'activités associatives assorties de quelques commentaires. Le jury aurait souhaité que les acquis de ces parcours, dans l'optique d'une insertion professionnelle, soient plus développés, de même que les motivations. Les mêmes constats peuvent être faits pour les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ; la partie valorisation des acquis de l'expérience est souvent trop synthétique, de même que les motivations. Dans quelques dossiers, il est difficile de situer la place du candidat dans la chaîne de décision de la structure où il est en fonction. Pour ces deux documents, le jury estime qu'un bon niveau de qualité est exigible, car ceux-ci sont réalisés en temps libre, avec la possibilité de disposer d'une documentation abondante et de conseils avisés.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	102	06,00	18,00	12,03

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	41	04,00	17,00	09,98

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	5	05,00	15,00	10,6

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2. Les épreuves techniques

4.2.2.1. Droit hospitalier

Le jury a proposé aux candidats des sujets simples correspondants à des titres de chapitre du programme du concours d'Attaché d'administration hospitalière. Les connaissances des candidats sur l'hôpital et le droit hospitalier ont été globalement moyennes.

Des chapitres du programme comme le fonctionnement économique et financier ou les statuts du personnel étaient très peu maîtrisés. Globalement, les candidats semblaient s'être consacrés sur les droits des usagers ou les dispositifs de coopération. La réglementation concernant le fonctionnement des pôles, la contractualisation interne étaient généralement peu connus des candidats du concours externe.

Le jury tient à souligner que s'agissant d'une matière technique des connaissances sont attendues et non des développements généraux de la part des candidats. Ainsi, les candidats qui traitaient leur sujet et qui répondaient aux questions de manière trop généraliste ont été pénalisés.

A l'inverse, les candidats qui avaient une parfaite maîtrise technique associée à une réflexion sur le droit hospitalier se sont vu attribuer d'excellentes notes.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	40	05,00	16,00	09,55

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	11	06,00	16,00	10,64

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.2. Droit public

Le jury de droit public constate cette année encore des connaissances juridiques disparates entre les candidats. Il précise qu'il attend notamment des candidats une capacité d'analyse juridique s'agissant des questions en lien avec l'environnement professionnel d'un attaché d'administration hospitalière (par exemple les questions relatives aux établissements publics, à la police administrative, aux conditions de retrait des décisions administratives individuelles créatrices de droit, aux recours administratifs et contentieux ou encore à l'accès aux documents administratifs) et une connaissance des grands arrêts de la jurisprudence administrative. Sur ce dernier point, le jury se félicite que certains candidats illustrent leur présentation de leur sujet ou leur réponse aux questions par de la jurisprudence.

Enfin, le jury regrette parfois un manque d'actualisation des connaissances de certains candidats ou encore une méconnaissance du droit de l'Union Européenne que les candidats semblent négliger lors de leur révision

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	21	06,00	18,00	12,97

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	8	05,00	14,00	08,13

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.3. Finances publiques

Les candidats qui se sont présentés disposaient d'un très bon niveau et, fait remarquable, le jury a constaté que globalement le niveau des candidats au concours internes était meilleur, cette année, que celui des externes. Les notes ont été proposées en ce sens.

Pour l'essentiel des candidats, le droit des finances publiques étaient maîtrisés et les présentations bien construites. Le jury a été bienveillant avec les candidats trop stressés ou ayant tiré un sujet difficile. Certains candidats se sont avérés excellents.

A contrario, le jury a souhaité mettre des notes particulièrement sévères pour celles et ceux qui avaient insuffisamment préparé l'épreuve et qui pensaient faire illusion en 15 min. Il est préférable de dire que l'on ne connaît pas une réponse plutôt que d'inventer, broder ou même faire semblant de répondre ; l'effet est toujours désastreux.

Ceci est d'autant plus vrai que ce concours a aussi vocation à recruter des futurs collègues ou collaborateurs sur lesquels on souhaitera s'appuyer en vue de la mise en œuvre du service public et spécifiquement du service public hospitalier.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	13	07,00	18,00	12,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	8	07,00	18,00	12,81

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.4. Histoire

Concours externe :

Le nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisant pour autoriser une analyse. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.5. Législation sociale et aide sociale

Une nouvelle fois, le jury regrette l'inégal niveau des candidats et le peu de connaissances sur la matière. Alors que le jury a proposé aux candidats des sujets correspondants à certains chapitres du programme du concours d'Attaché d'administration hospitalière, il est apparu que des candidats en avaient clairement négligé certains. Le jury ne peut que regretter cet état de fait qui au final se retourne toujours contre les candidats.

Cela étant, des candidats ont démontré que les sujets proposés étaient parfaitement abordables, s'ils avaient été préalablement révisés et travaillés sérieusement. Ceux-là, ayant pleinement répondu aux attentes du jury, ont réalisés d'excellentes performances.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	23	01,00	16,50	09,56

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	14	05,00	16,00	08,31

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	3	05,00	12,00	07,67

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.6. Sciences économiques

Hormis quelques cas problématiques, le jury a estimé que des candidats au concours externe ont montré une bonne maîtrise de la matière et que leur niveau était globalement très bon. Le niveau des candidats au concours interne est plus hétérogène. L'essentiel d'entre eux - et même si certains candidats ont montré qu'ils n'avaient pas fait le travail de révision nécessaire - est globalement satisfaisant. Certains candidats se sont révélés d'un très bon niveau.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	4	11,00	18,00	14,38

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.3. Les épreuves de langues

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne et le troisième concours, équivalent au baccalauréat.

4.2.3.1. Allemand

Le jury d'allemand a entendu 4 candidats seulement pour cette épreuve – et est un peu perplexe quant à ce recul du choix de l'allemand lors des épreuves orales. Nous voudrions redire combien l'allemand, réputé difficile, ne l'est au bout du compte pas plus que l'anglais dès qu'on cherche à dépasser les quelques phrases basiques utiles pour survivre.

Les examinateurs encouragent donc les candidats à avoir confiance en eux, s'ils ont étudié un peu l'allemand au cours de leur scolarité.

L'épreuve consiste en la lecture d'un article de journal, à son résumé et à un petit commentaire, suivis par des questions propres à établir un dialogue sur les sujets abordés par ces textes issus de la presse germanophone : la place de la famille dans la société actuelle, l'éducation, l'intégration par la littérature.

Le jury a eu beaucoup de plaisir à entendre des candidats capables de présenter correctement la problématique du texte et de rebondir intelligemment aux questions du jury. Les échanges avec les candidats se sont parfois apparentés à un début de débat entre les deux parties (le temps est court : 15 minutes) – et a permis à certains d'entre eux de montrer leurs qualités d'appréhension des débats de société actuels et linguistiques : comprendre et parler avec aisance sont des atouts qu'il convient d'entretenir durant la phase de préparation aux concours en se référant aux nombreux sites de la presse et de la télévision germanophone. Fond et forme sont indissociables.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Allemand	4	11	15,00	13,33

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3.2. Anglais

L'épreuve orale d'anglais pour le concours d'admission au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière repose en grande partie sur l'analyse d'un texte et la discussion qui s'en suit avec le jury. Les documents sont extraits de nouvelles, romans, et articles de journaux anglais et états-uniens, couvrant les trente dernières années. Ces textes abordent des sujets riches et variés touchant à la culture générale anglo-saxonne, et à des thèmes d'actualité tels que les questions de société, d'immigration, de justice, d'économie, de médias, de mondialisation, de bioéthique, de sciences, d'environnement. Pour le concours externe, les textes choisis sont plus longs et comportent un vocabulaire plus riche. Les critères de réussites sont aussi plus exigeants.

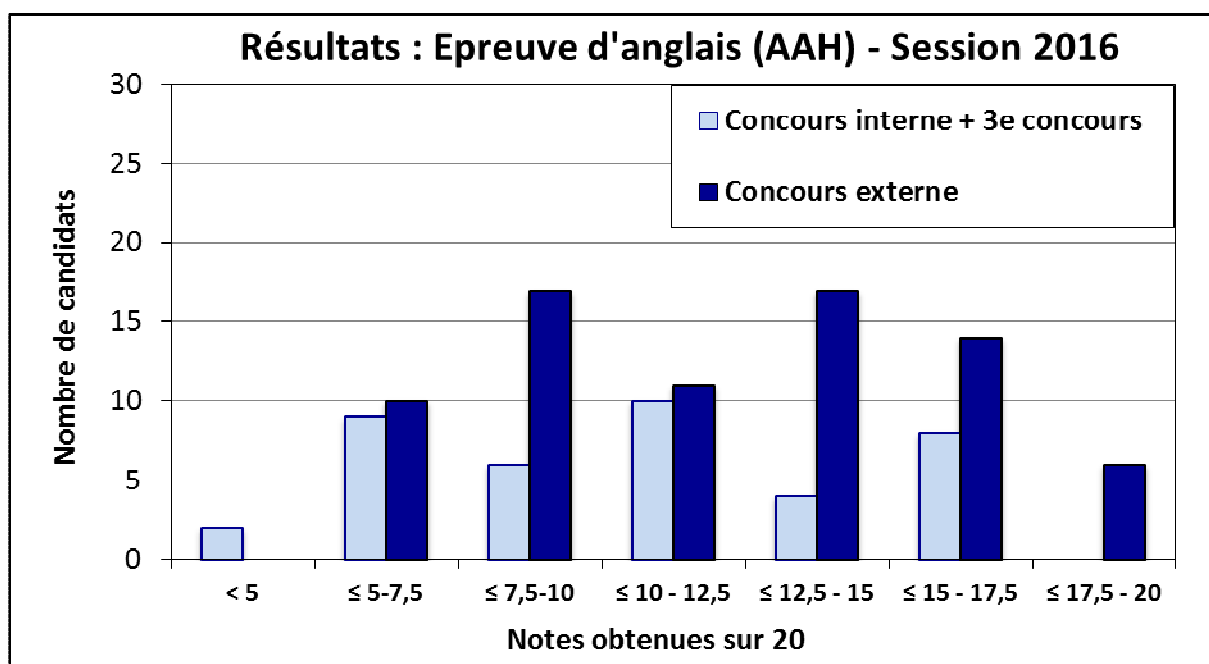
Chaque candidat est évalué sur sa maîtrise de la langue anglaise en s'appuyant sur la compréhension écrite (présentation et commentaire du texte), l'expression orale (prononciation, syntaxe, vocabulaire, grammaire), la lecture et la traduction (spontanée) d'un extrait. Cette évaluation exige un niveau de compréhension et d'expression correcte de la langue et un bagage culturel assez solide permettant au candidat de faire des liens avec des faits de société passés ou actuels, de son environnement proche ou lointain. L'essentiel de l'épreuve vise à juger le niveau d'anglais oral du candidat mais aussi sa capacité de communication et d'interaction avec le jury au cours de l'entretien (aisance, spontanéité, fluidité).

Dans l'ensemble, le jury constate que le niveau moyen d'anglais est plutôt correct voire assez bon. En effet, la répartition des notes (cf. ; ci-après) indique une hétérogénéité des candidats venant d'horizons différents, le niveau d'anglais variant selon la nature de la relation que chaque candidat entretient avec la langue. Cependant, on constate un meilleur niveau chez les candidats présentant l'épreuve externe : plus de la moitié des candidats en externe a des notes égales ou supérieures à 12 contre un tiers seulement des candidats en interne. Certains candidats au concours externe ont de toute évidence une bonne maîtrise de la langue du fait de leurs études récentes comprenant souvent des stages plus ou moins longs effectués à l'étranger.

Les candidats du concours interne les mieux notés montrent également un bon niveau de conversation du fait de leurs activités impliquant des relations en anglais ou du fait qu'ils aient vécu à un moment de leur vie dans différents pays anglophones. Certains en revanche, ont un niveau de maîtrise moindre tout en étant correct, par manque de pratique. Pour cette frange supérieure des candidats, les consignes ont été suivies et ils ont été capables de s'exprimer et de communiquer mise à part quelques lacunes de vocabulaire ou quelques fautes de syntaxe ou de conjugaison, pour certains. Les textes choisis par le jury ont été pour la plupart, assez bien compris et les candidats ont été capables de les commenter et d'élargir la discussion dans des domaines très différents. La qualité de l'argumentation est toute fois plus nuancée et plus fine pour les plus performants.

Quant à la majorité des personnes concourant, le niveau oral est très correct. Elles ont montré une bonne capacité à communiquer et à interagir avec le jury. En revanche, les textes ne sont pas toujours compris, la traduction très approximative d'un court extrait indique clairement un manque de compréhension des documents et une lecture superficielle. Enfin, pour une minorité de candidats, le niveau est très inférieur à celui attendu car la communication se limite à une succession de mots sans réelle syntaxe et les difficultés de compréhension écrite ont gêné l'analyse des textes.

En conclusion, on constate un effort très net de la part des candidats sur l'oral et la communication verbale. On ne peut que les encourager à poursuivre dans ce sens, tout en leur conseillant d'approfondir la syntaxe et de développer l'analyse et le commentaire de textes par une lecture assidue en anglais.



Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	82	05,00	20,00	12,03

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	23	02,00	16,50	09,98

(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	5	06,50	13,00	11,00

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3.3. Espagnol

Pour le concours d'Attaché d'administration hospitalière l'épreuve orale d'espagnol comporte le commentaire d'un texte d'une page en langue espagnole, suivi d'un exercice de lecture et de traduction. Le jury n'a proposé que des articles de presse d'actualité comportant de thèmes très divers du monde hispanique.

En ce qui concerne les données statistiques (12/20 de note moyenne en interne, 13,46/20 de note moyenne au concours externe), la moyenne générale est très honorable. Les candidats étaient très bien préparés, avec une bonne maîtrise de la langue espagnole et une connaissance de l'actualité du monde hispanique comme de l'actualité mondiale. Cela conduit le jury à encourager les candidats à se préparer avec autant de sérieux aux épreuves orales de langue.

Le jury tient à féliciter les performances des candidats reçus, et à encourager ceux qui ne l'ont pas été cette année à se préparer avec précision aux épreuves de langue. En effet, le jury tient à souligner que les candidats qui ont travaillé toute l'année, faisant une mise à niveau de langue, et qui ont sérieusement lu la presse de langue hispano-américaine et acquis les outils méthodologiques pour faire le commentaire de texte en espagnol ont été capables d'avoir d'excellentes notes.

A l'inverse, l'échec à cette épreuve est dû au manque de maîtrise de la langue espagnole, à une méconnaissance de la méthodologie du commentaire de texte et/ou à un problème de compréhension du document faute d'outils lexicaux, voici quelques conseils qui les aideront à une meilleure préparation pour l'année prochaine.

L'épreuve du commentaire du texte en espagnol porte sur tout type de support (articles de presse ou textes de littérature ou civilisation) provenant aussi bien d'Espagne que d'Amérique Latine. S'il est certain que, pour aborder cette épreuve, les candidats doivent mobiliser les connaissances de culture hispanique générale acquises tout au long de leur formation secondaire et ou universitaire, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une épreuve essentiellement technique, pour laquelle on attend des candidats une bonne maîtrise de la méthodologie du commentaire de texte, et une bonne culture générale du monde hispanique et du monde en général.

Une autre attente fondamentale des membres du jury espagnol est bien sûr, une bonne maîtrise de la langue espagnole. Cela suppose une connaissance et un emploi pertinent des outils techniques d'analyse, et un certain recul critique vis-à-vis du texte, à pouvoir établir des parallélismes entre la culture espagnole et celle de la France. Or, force est de constater que le niveau linguistique de certains candidats est quelque fois mauvais (manque de pratique, de connaissances lexicales – certains mots courants sont méconnus ou confondus – grosses lacunes syntaxiques, méconnaissance des conjugaisons – barbarismes, beaucoup de fautes de temps – tournures «françaises », néologismes.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	16	06,00	20,00	13,46

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	7	05,00	20,00	12,00

(Sources : Centre national de gestion)

5. CONCLUSION

Depuis l'introduction, en 2012, d'un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et des aptitudes professionnelles à exercer ou non des fonctions avec les responsabilités qu'elles induisent, fondé sur des critères professionnels, le grand oral est assimilable à un entretien de recrutement, les questions de culture générale étant devenues minoritaires. Il est axé sur les qualités humaines, comportementales et managériales des candidats qui devront composer, une fois en poste, avec de nombreuses cultures socioprofessionnelles et tenir compte de toutes les composantes de l'établissement où ils exerceront (politique, tutelle, médecins, soignants, organisations syndicales, universitaires, et surtout le patient).

Le jury regrette que le niveau général des candidats au concours interne et au 3^e concours n'ait pas permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts à ces concours, malgré la bienveillance du jury qui s'est attaché à privilégier dans son jugement les qualités professionnelles exigées d'un attaché plutôt que les connaissances académiques. Ce constat renouvelé de celui de des concours

2015 devrait amener à s'intéresser à la motivation des fonctionnaires hospitaliers concernant leur accès à la catégorie A, ainsi qu'au contenu et à la pédagogie de la préparation au concours.

Les résultats du concours 2016 démontrent qu'une majorité de candidats admis au concours, spécifiquement au concours externe, ont un très bon niveau qui leur permettra d'aborder sans difficulté la formation qu'ils vont suivre à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique et d'amorcer ensuite sans problème majeur leur carrière d'attaché d'administration hospitalière.

Le jury rappelle que le concours doit lui permettre de détecter les candidats qui sont dotés d'une bonne capacité d'écoute et d'une réelle faculté de jugement et d'écarter ceux qui n'en disposent pas.

Le 13 février 2017

Le Président du jury
Patrick BROUDIC